



Compte-rendu de la réunion
de la Commission de la Vie Sociale
tenue le Jeudi 31 Mars 2016 à 14H30
en salle de réunion du site de Lapoutroie



PRESENTS :

1) au titre des représentants des résidents :

- Madame Danièle HARTMANN (Site du Bonhomme)
- Monsieur Gérard BRUNSPERGER (Site de Lapoutroie)
- Monsieur Jean-Léon CONRAD (Site de Fréland)

2) au titre des représentants des familles :

- Madame Marie-Andrée DEMANGEAT (Site de Lapoutroie et Présidente du CVS)
- Madame Brigitte BAUMANN (Site d'Orbey)
- Monsieur Hubert BECK (Site de Le Bonhomme)

3) Au titre de représentant du personnel :

Abs.

4) Au titre de représentant du Conseil d'Administration :

- Madame Annie DEMANGEAT, Administrateur

Assistaient également à la réunion :

- Madame PRUDAT, Directrice
- Madame Aurélie MATHIS, Animatrice
- Madame Angèle JEHL, Animatrice

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur JAEGLI, Attaché Principal d'Administration Hospitalière,
Responsable des sites de Lapoutroie et du Bonhomme
- Monsieur René BISANTZ, Attaché d'Administration Hospitalière,
Responsable du site de Fréland
- Monsieur Fabrice SCHMITT, représentant du personnel



Madame Marie-Andrée DEMANGEAT, Présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de la Vie Sociale et propose un tour de table en début de séance afin que chacun puisse se présenter.

1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 18 Novembre 2015

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur BECK qui ne siégeait pas à cette date.

2 : Prix de journée 2016

La directrice informe l'assemblée qu'en raison de la grave chute de l'occupation des lits constatée depuis l'été 2010 ce qui a pour conséquence l'absence de réalisation des recettes prévues risquant d'engendrer des déficits cumulés, les propositions de la direction des prix de journée 2016 ont fait l'objet d'un nouveau calcul se basant sur un taux d'occupation de 93,75% et non plus de 96,57% comme c'était le cas depuis l'année 2012. Conscient de ces difficultés, ces tarifs ont été acceptés et fixés par le Conseil Départemental.

Pour mémoire, le taux d'occupation prévisionnel jusqu'en 2011 était de 98,28%.

Les prix de journée applicables en 2016 avec le ticket modérateur sont donc les suivants :

Hébergement des plus de 60 ans en chambre individuelle : 56,05€ + 5,02€ = 61,07€

Hébergement des plus de 60 ans en chambre double : 54,97€ + 5,02€ = 59,99€

Hébergement des moins de 60 ans : 71,55€

Ces tarifs restent en dessous du coût moyen journalier 2016 du Département du Haut-Rhin qui est de : 57,16€ (prix de journée moyen) auquel il faut rajouter le talon GIR5-6 de 5,53€ soit un total de 62,69€.

La directrice poursuit ses explications par la présentation du tableau d'activité des sites pour les deux premiers mois de l'année en cours.

Fréland : 75,63% de taux d'occupation

Lapoutroie : 93,86%

Le Bonhomme : 96,11%

Orbey : 93,48%

soit un taux d'occupation global et dramatique de 90,04%. L'établissement n'arrive pas, pour l'heure, à tenir l'objectif budgétaire de 93,75% qui est déjà très faible en soi.

Les 518 journées non réalisées représentent un manque à gagner de 30 000€ soit le salaire d'un agent en année pleine.

Monsieur BECK souhaite des explications sur cette baisse vécue depuis plusieurs années.

La directrice essaye de synthétiser les événements des cinq dernières années :

L'établissement du Canton Vert a une capacité de 233 lits soit un taux d'équipement de 225°/∞ habitants alors que le taux d'équipement en places d'EHPAD pour 1000 personnes de 75 ans et plus est, au niveau national de 98°/∞, au niveau régional de 114°/∞, au niveau départemental de 115°/∞.

Le canton vert est donc deux fois plus équipé en lits d'hébergement que le reste de la France.

Le bassin de population de 10 000 habitants n'a jamais permis à tous les sites de l'établissement intercommunal de "vivre" uniquement par l'admission de résidents du canton. Pour avoir une activité satisfaisante, les sites du Canton Vert ont toujours dû ouvrir largement leurs portes à l'accueil de personnes qui ne sont pas originaires du canton.

C'est la perte de cette clientèle extérieure qui nous pénalise. Celle-ci est liée à la création et à la rénovation de 800 lits d'EHPAD autorisés par le Schéma Gérontologique 2006-2011. Ces chantiers qui se terminent ont rééquilibré l'offre d'hébergement en EHPAD sur l'ensemble du département. Le canton vert ne draine plus les personnes âgées sur des territoires qui étaient dépourvus de Maisons de Retraite et qui permettaient une bonne occupation des lits avec pour corollaire la réalisation d'excédents donc une bonne santé financière.

Cet état de fait était prévisible en 2011. En juin 2011, la directrice avait alerté le Président du Conseil d'Administration à ce sujet.

Dans le même temps, la question de la réhabilitation du site de Fréland engagée par la direction depuis l'année 2007 s'est légitimement posée. Une étude de faisabilité architecturale avait même été proposée en octobre 2009 qui nécessitait la démolition du bâtiment de l'hôpital originel datant de 1908, de la maison Bertrand, la restructuration de la maison de retraite de 1978 et la construction d'un nouveau bâtiment.

Un chantier difficile avec des nuisances élevées, en raison de la durée importante des travaux.

Cette étude avait été obtenue de haute lutte avec les services du Conseil Général qui, finalement, par un premier courrier en date du 29 décembre 2009 demandait à la direction de ne pas s'engager plus en avant dans le programme compte tenu d'un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Le coût de l'opération avait été évalué en 2009 à 4 732 000€ HT réactualisé en 2011 à 5 100 000 € HT, car il fallait l'adapter à la nouvelle réglementation BBC.

Ce projet architectural avait d'ailleurs été adressé au maire de Fréland en mars 2010 en l'informant que l'étroitesse du terrain contraignait à la destruction du Bâtiment Hôpital et de la Maison Bertrand. Celui-ci répond en avril 2010 faisant part de son souhait de conservation de la façade de "l'hôpital" et qu'il soit envisagé des places de parking supplémentaires afin de ne pas encombrer le parking de la Mairie. Ce qui était impossible à réaliser. Dans la foulée, en juin 2010, une deuxième lettre du Conseil Général invite une nouvelle fois la directrice à ne pas s'engager plus avant dans la réflexion et à attendre son accord formel pour le faire.

C'est pourquoi, en raison de la multitude de ces contraintes internes et externes il fallait envisager une alternative qui était la fermeture du site de Fréland mais avec un transfert de 30 lits sur le site d'Orbey disposant de 4 hectares de terrain pour le faire et qui a été présentée à la Mairie de Fréland le 27 septembre 2011, à la Communauté Médicale le 9 novembre 2011, au Comité Technique d'Établissement et au Conseil d'Administration le 10 novembre 2011 et au Conseil de la Vie Sociale le 16 novembre 2011. La proposition de la directrice avait obtenu l'accord unanime de toutes les instances de l'établissement car il permettait de préserver le tableau des effectifs du personnel.

Suite à la manifestation qui a eu lieu début décembre 2011, le Président du Conseil d'Administration propose de créer un groupe de travail constitué des maires du canton, de la direction générale de l'ARS, du Conseil Général, de la direction de l'établissement et de l'urbaniste (l'ADAUHR) ayant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de trouver une solution pour éviter une nouvelle friche sur le village de Fréland, répondant ainsi à la demande de la population.

L'avis de la commission de sécurité devient défavorable le 6 novembre 2012 en raison de l'absence de désenfumage qu'il est techniquement impossible de réaliser en l'état actuel.

Le 4 septembre 2014, après des années de réflexion et de multiples réunions sur le devenir du site, 4 scénarios sont présentés aux administrateurs, au conseil municipal de Fréland et au collectif de défense. Seuls deux scénarios, celui de la direction et celui du compromis politique de transformation du site de Fréland en Résidence Senior et en 25 lits d'EHPA seraient bénéficiaires du financement du Conseil Départemental et de l'ARS.

Le choix du Conseil d'Administration se portera trois semaines plus tard sur celui qui est mis en œuvre aujourd'hui.

La commission de sécurité est repassée sur le site de Fréland le 7 juillet 2015 et a émis sans surprise un nouvel avis défavorable en l'absence de désenfumage et d'escaliers de secours extérieurs.

Le Préfet du Haut-Rhin a demandé la mise en œuvre de mesures immédiates pour assurer la sécurité des personnes âgées les plus dépendantes. La décision de ne plus admettre des personnes dont le niveau de dépendance est classé en GIR 1/2 a été prise et validée par les autorités de tutelles.

De toute manière, les demandes d'admission se font de plus en plus rares.

Les prix de journée 2016 ont été fixés en tenant compte des lits inoccupés. En clair, la hausse du prix d'hébergement payé par les résidents ou les familles a été calculée afin de compenser l'absence d'occupation des lits. Ce que redoutait la direction dès 2011 car la hausse des tarifs se fait sans être légitimée par une amélioration de la qualité de prise en charge. La directrice craint que cela ne se répète chaque année eu égard à un taux d'occupation de 90%.

Elle évoque également les familles indécates qui ne payent pas les frais d'hébergement de leur proche argumentant qu'elles n'auraient pas les ressources suffisantes pour le faire et qui demandent l'aide sociale du département. Or, l'enquête menée par les services du Département prouve de plus en plus souvent qu'il y a mauvaise foi. La directrice retrace les solutions juridiques mises en œuvre pour récupérer les impayés et leur devenir lorsque le trésorier de l'établissement atteste n'avoir pu recouvrer les montants dus. Cela devient une charge financière payée par les autres résidents qui eux payent régulièrement, ce qui est particulièrement scandaleux.

Madame PRUDAT clôt le point en précisant que lorsqu'elle a pris ses fonctions en 2001, l'établissement accusait des déficits cumulés de plus de 200 000€ et qu'elle a pu redresser la barre avec l'aide de son équipe. La situation est douloureuse à vivre aujourd'hui après des années de saine gestion et d'amélioration des prestations par l'augmentation conséquente des effectifs d'une vingtaine de postes, elle tient à le rappeler. Ce qui aurait pu être confortablement négocié devra désormais être subi.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de toutes ces informations.

3 : Point sur les projets en cours

L'opération d'extension/restructuration du site d'Orbey a été lancée. Elle est prioritaire par rapport à celle de Fréland car elle lui sert d'opération tiroir.

Pour mémoire, il s'agit de :

- une mise en conformité générale de la maison de retraite, par la suppression des 14 chambres doubles du site, occasionnant :
 - la création de 30 chambres neuves, dont 14 issues d'un transfert de lits du site annexe de Fréland
 - des travaux de restructuration internes sur 20 chambres permettent de restituer 16 chambres individuelles.
- le redéploiement de locaux médico-techniques, l'accessibilité handicapés et la sécurité incendie,
- L'affectation d'un niveau entier aux patients atteints de maladies apparentées Alzheimer, avec la mise en place de locaux dédiés complémentaires,

La construction d'une cuisine centralisée (environ 850 repas/jour) pour les 4 sites de l'établissement et pour les 2 sites de la Résidence Médicalisée de la Weiss.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 3 910 000,-€ HT et la durée prévisionnelle du chantier s'étend de juillet 2017 à décembre 2019.

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21 décembre 2015, 32 candidatures ont été réceptionnées à la date limite fixée au 25 janvier 2016. 27 ont été recevables.

Le jury s'est réuni le 15 février 2016 composé d'un Président, en l'occurrence la directrice, des membres du Maître d'Ouvrage (3 titulaires et 3 suppléants), 3 membres ayant la même qualification que les candidats (architecte), un représentant du Conseil Départemental du Haut-Rhin, un représentant de la direction générale de l'Agence Régionale de Santé et avec voix consultative, le comptable public et la direction de la concurrence.

Les candidatures ont été examinées une par une et chaque membre a été invité à voter.

Trois équipes ont été retenues qui devront rendre une esquisse anonyme pour le 21 avril 2016.

Le jury se réunira une seconde fois le 19 mai prochain pour désigner le lauréat.

Les travaux de remplacement des ascenseurs du site de Lapoutroie se terminent. Cependant, Madame DEMANGEAT, Présidente, retrace les différentes pannes dont elle a été témoin depuis la mise en route du petit ascenseur au mois de décembre dernier et fait part de son mécontentement.

Madame PRUDAT confirme qu'elle a saisi plusieurs fois la société SCHINDLER en lui adressant les déclarations d'événements indésirables retraçant les incidents et les conséquences de la panne sur le fonctionnement d'un site qui n'a plus aucun monte-malade. Le service après-vente de la société vient de reconstruire toute la connectique de l'équipement. Le monte-malade sera mis en service la semaine prochaine après les travaux de sols et de peinture.

Le passage à la TNT HD du 5 avril prochain. La directrice présente l'affiche interne communiquant sur ce passage à la Haute Définition. Les 4 sites étant équipés d'une parabole, les tests sur les téléviseurs pour connaître leur compatibilité avec la HD ne peuvent pas être opérés avant le 5 avril, date à laquelle un prestataire doit passer pour reprogrammer les centrales satellites. Une fois cette reprogrammation réalisée, il s'agira d'effectuer les tests.

La direction s'était également engagée à renouveler le mobilier des locaux collectifs du site de Fréland après des tests infructueux l'an passé. Angèle JEHL confirme les dépôts de mobilier par des fournisseurs et les tests en cours.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

4 : Point sur les travaux et acquisitions

Il est fait état des achats et des travaux réalisés au cours de l'exercice selon le document joint à ce point qui retrace par ailleurs les travaux urgents liés aux prescriptions de la dernière commission de sécurité passée sur le site de Fréland.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

5 : Participation de l'établissement à l'enquête quadriennale EHPA de la DREES

La directrice aborde cette enquête chronophage dont les réponses aux quantités de questions prennent un temps considérable pour toutes les équipes soignantes, administratives et directoriales des 4 sites. Elle aurait souhaité présenter ne serait-ce qu'un exemplaire de questionnaire pour étoffer son propos mais le retour dématérialisé qu'elle a reçu par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques n'est pas correctement paginé. Monsieur BECK demande ce qu'est la DREES et à quoi l'enquête sert. La directrice lui répond qu'elle dépend entre autres du Ministère des Affaires Sociales et qu'il s'agit d'une collecte de données relatives à l'activité des établissements, les caractéristiques du personnel, celles des résidents accueillis et l'aménagement des bâtiments.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale prennent acte de ces informations.

6 : Questions diverses

- Sont abordés :

☞ L'animation du site d'Orbey et la difficulté pour la direction de trouver la personne idoine. Madame PRUDAT précise qu'elle cherche un profil d'animateur qui a conscience des problématiques de la gériatrie. L'animation n'est pas une occupation mondaine destinée à soigner sa popularité auprès des familles ni une activité occupationnelle pour simplement "faire passer" la journée aux résidents. Cela va bien au-delà et notamment dans le maintien de l'autonomie. Madame BAUMANN demande si une formation en interne d'un agent est possible. La directrice préfère un recrutement extérieur d'une personne solidement formée et particulièrement impliquée dans les projets de vie et de l'établissement.

Madame DEMANGEAT, Présidente, demande s'il faut une formation spécifique à l'animatrice dans le cadre d'une unité Alzheimer. La réponse est non pour une formation qualifiante par contre une formation continue sur l'animation notamment ciblée sur les personnes souffrant de cette maladie est régulièrement programmée par la direction des ressources humaines et son suivi hautement souhaitable. La directrice informe que dans le cadre de la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, il faudra des Assistants de Soins en Gériatrie et à ce titre, trois aides-soignantes suivent la formation en 2016, l'une étant déjà formée ce qui porte à quatre le nombre d'agents formés.

☞ La demande de Madame Annie DEMANGEAT de pouvoir déjeuner sur le site d'Orbey avec les membres de son association ce qui est possible dans la mesure où il n'y a pas trop de monde car la salle de restaurant est étroite.

☞ L'organisation d'un grand Loto réunissant les résidents des 4 sites, le 16 octobre 2016 à la salle des fêtes d'Orbey.

☞ Madame BAUMANN demande si la possibilité est offerte au résident qui n'aime pas le menu du soir d'avoir autre chose. La directrice lui répond que les enquêtes de non goût sont effectuées par la diététicienne lors de l'admission et la possibilité de demander autre chose est toujours possible.

Madame BAUMANN a constaté que les lampadaires du parking de Pairis restent allumés alors qu'il fait jour. Madame PRUDAT vérifiera si l'horloge de programmation d'éclairage du parking dysfonctionne. *(après vérification, la coupure de l'éclairage est programmée pour 6H30 depuis le mercredi 30 mars).*

Lors d'une visite à la chapelle, Madame BAUMANN a signalé à Monsieur FENARD qu'un radiateur chauffait alors qu'il n'y avait pas d'office. Ce dernier s'est empressé de le fermer.

Monsieur BECK souhaite connaître précisément l'utilité du Conseil de la Vie Sociale.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'Etablissement ou du service, notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

---* * *---

La séance est levée à 16H55

---* * *---

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale

Madame Marie-Andrée DEMANGEAT